

## Pré-diagnostic qualité

933

### Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Amiens-Picardie

180

#### Descriptif sommaire

#### Objet :

- Le pré-diagnostic qualité proposé par la CCIT Amiens-Picardie (Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale) a pour but d'évaluer l'intérêt et la possibilité pour une entreprise d'entamer une démarche qualité, en passant éventuellement par une certification ISO 9001 (le pré-diagnostic qualité ne consiste pas en la réalisation d'un audit interne sur un système existant).
- Il permet de déterminer les priorités à atteindre.
- Le pré-diagnostic s'adresse aux entreprises n'ayant pas encore amorcé une démarche de certification et souhaitant faire le point sur leurs intérêts à entamer une telle démarche et sur le chemin à parcourir.

#### Montants :

- Le pré-diagnostic est gratuit.

#### Bénéficiaires

#### Critères sélectifs :

- **Activité**
  - Industrie
  - Production et distribution d'eau
  - Information et communication
  - Activités spécialisées, scientifiques et techniques
  - Activités de services administratifs et de soutien
- **Critères complémentaires**
  - Lieu d'immatriculation
    - Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

#### Contact

#### CCIT AMIENS-PICARDIE

Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale  
Amiens-Picardie

6 boulevard de Belfort  
80039 AMIENS CEDEX 1

Tél. : 33 (0)3 22 82 22 22  
Fax : 33 (0)3 22 82 22 95  
<http://www.amiens.cci.fr>

#### ***Vous souhaitez un conseil ou une assistance au montage de dossier***

Votre CCI : **CCIT Amiens-Picardie**

6 boulevard de Belfort - CS 73902 - 80039 AMIENS CEDEX 1

Tél. 03 22 82 22 22 - Fax 03 22 82 22 52 - <http://www.amiens-picardie.cci.fr/>

**Fiche produite par :** Gestionnaire Régional de la région Picardie

**Contact Gestionnaire Régional Picardie :**

CCIT Amiens-Picardie  
6 boulevard de Belfort  
CS 73902  
80039 AMIENS CEDEX 1

Validé le 4/01/2011  
Généré le 4/11/2011



*L'accès aux fiches ne confère en aucune manière la qualité de bénéficiaire a priori ou d'ayant droit des aides.*

*Les organismes instructeurs des dispositifs sont les seuls compétents pour décider de l'attribution des dispositifs décrits.*

*Malgré le soin apporté à leur rédaction et à leur actualisation, les informations indiquées sur les fiches dispositifs Sémaphore® ne peuvent en aucune manière engager la responsabilité de l'organisation Sémaphore®.*

*L'accès à certains dispositifs peut être suspendu en cas d'épuisement des budgets qui leur sont attribués. Les critères d'éligibilité peuvent être modifiés à tout moment sans préavis.*